

Livret de formation MASTER EBEP

2024 - 2025

Responsable : Denis TAVANT

Sommaire

Master 1.....	2
Offre de formation.....	2
Organisation pédagogique.....	9
Calendrier	11
Master 2.....	12
Offre de formation.....	12
Organisation pédagogique.....	20
Calendrier	22

Master 1

Offre de formation

Niveau :	MASTER 1				
Domaine :	Sciences humaines et sociales				
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)				
Parcours :	Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)				
		Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Total
Volume horaire :	M1	27h	143h	24h	194h
<input checked="" type="checkbox"/> Français					

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Denis TAVANT ☎ 03.80.67.09.49 denis.tavant01@u-bourgogne.fr	INSPE Service formation Secrétariat MEEF PIF ☎ 03.80.39.35.93 secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

1. Présentation générale et Objectifs de formation

Le parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP) de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) vise à assurer une formation académique consistante en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1^{er} et 2nd degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'un accompagnement particulier, à savoir d'aménagements pédagogiques et didactiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La première année du master incorpore entièrement les connaissances et les compétences du référentiel de la formation spécialisée CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) et les enrichit d'un module de formation d'initiation à la recherche.

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- la construction d'une solide culture professionnelle à travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- la construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- la capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion, compensation, accessibilité) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- la connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- la capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- la capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- la capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur de personne-ressource dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- la capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- la capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, de handicap, d'accessibilité, d'inclusion, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

2. Débouchés du diplôme

Pour les personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- d'intervenir dans les formations initiales et spécialisées proposées au sein de l'INSPE ;
- de participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'INSPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (EAFC) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACODEGE, CREA...) ;
- de prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- de postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;

- d'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, Psy-DREPI...).

3. Accès au master

Le master MEEF EBEP s'adresse exclusivement à un public de formation continue et continuée justifiant, de préférence, d'une expérience professionnelle auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

➤ **Accès en 1^{ère} année :**

- **De plein droit** pour les stagiaires de la formation CAPPEI à l'INSPE de Bourgogne titulaires d'une licence ou d'un bac+3 reconnu
- **Par validation des acquis** pour les stagiaires de la formation CAPPEI non titulaires d'un niveau bac+3 reconnu

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE de Bourgogne : scolarite.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr.

4. Organisation et descriptif des études

Ce master MEEF est organisé selon une architecture d'approche par compétences. Sur chacune des deux années du master, il propose trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées au métier de l'enseignant spécialisé :

1. Bloc A « L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive »
2. Bloc B « L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées »
3. Bloc C « L'enseignant est acteur de son développement professionnel »

Dans chacune des deux années de ce master, la formation est déclinée en huit compétences qui s'appuient sur le « référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé » (Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021, annexe I) :

- Agir dans un contexte d'éducation inclusive
- Coopérer
- Identifier et analyser les besoins des élèves pour concevoir des apprentissages adaptés
- Adapter les situations d'apprentissage et d'enseignement
- Mobiliser des savoirs de recherche pour analyser le contexte d'enseignement
- Intégrer une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

- Analyser les pratiques professionnelles
- Analyser sa pratique professionnelle

La première année de ce master EBEP a un volume horaire de 190h qui se répartit ainsi :

- **181 heures** correspondant aux heures prises en charge par l'INSPE de Bourgogne **à destination du public de stagiaires CAPPEI :**

- 122 h de Tronc Commun,
- 45 h de modules d'approfondissement
- 12 h de module de professionnalisation dans l'emploi ;
- les autres heures relevant du CAPPEI, (volume horaire total par stagiaire : 300h) sont portées par l'académie de Dijon et les Directions des Services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

- 13 h dédiées à la recherche et à l'accompagnement

Les stagiaires de la formation CAPPEI, inscrits à ce master, sont en alternance. Ils enseignent dans des classes ou dispositifs du 1^{er} ou du 2nd degré de l'académie de Dijon relevant de l'ASH et bénéficient d'une formation présentielle proposée sur le site de l'INSPE de Dijon et d'une formation distancielle proposée par visioconférences sur les quatre sites départementaux du département MEEF.

Les enseignements spécifiques au master (formation à la recherche) sont dispensés exclusivement sur des créneaux du mercredi pour tenir compte de la spécificité du public cible.

Un mémoire scientifique à caractère professionnel devra être produit à la fin de la deuxième année de master. La construction de ce mémoire débute en M1 avec la production d'un pré-mémoire qui permettra de poser le cadre théorique et la problématique et de commencer à envisager les éléments constitutifs d'un protocole de recherche. Centré sur une problématique professionnelle, le mémoire sera finalisé en M2 avec la mise en œuvre d'un protocole sur le terrain, complétée par l'analyse et l'interprétation des résultats.

□ **Tableau de répartition des enseignements : Master 1 – Sont indiqués en bleu les Ec non proposés dans la formation CAPPEI (heures indiquées entre parenthèses)**

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	UE	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences					
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total			
BLOC A L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	UE1	Ec 1 : S'approprier et diffuser les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive et les textes relatifs aux élèves à besoins éducatifs particuliers	3	9		12	Ec 1 : Sensibiliser, informer, accompagner la communauté éducative en tenant compte des principes de l'école inclusive	3				3	Total UE1 Ec1	6	9	0	15	CCI	8	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	
	COOPERER		Ec 2 : Connaître la pluralité des partenaires et leurs pratiques		6		6	Ec 2 : Inscrire son action dans un partenariat au service des élèves à besoins éducatifs particuliers		12			12	Total UE1 Ec2	0	18	0	18	CCI	8	COOPERER	
BLOC B L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	UE2	Ec1 : Identifier, analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves	18	18	3	39	Ec 1 : Analyser pour adapter les situations d'apprentissages et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves	3	21			24	Total UE2 Ec1	21	39	3	63	CCI	6	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	
	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT		Ec2a : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en français		6		12	Ec2a : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en français		3	3			12	Total UE2 Ec2a	0	9	3	24	CCI	6	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT
			Ec2b : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en mathématiques		6			Ec2b : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en mathématiques		3	3				Total UE2 Ec2b	0	9	3		CCI		
			Ec 3 : Adapter les situations d'apprentissages et les potentialités du numérique aux besoins des élèves Au choix* : - Troubles des fonctions cognitives - Troubles psychiques - Grande difficulté scolaire		9		15	Ec 3 : Adapter les situations d'apprentissage en s'inscrivant dans une logique d'accessibilité pédagogique et didactique. Au choix* : - Troubles des fonctions cognitives - Troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Grande difficulté scolaire			12			15	Total UE2 Ec3	0	24	6	30	CCI	10	
	Outils numériques			6		Développer l'esprit critique		3														
BLOC C L'enseignant est acteur de son développement professionnel	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	UE3	Ec 1 : Mettre en place une méthodologie de recherche**		5		5	Ec 1 : Suivi individuel du pré-mémoire**			2		2	Total UE3 ec1	0	5	2	7	CCI	10	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	
	INTEGRER UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE						Ec 2 : Proposer des pistes de mise en oeuvre d'évaluation de ses pratiques ou dispositifs pédagogiques**		4			4	Total UE3 ec2	0	4	0	4	CCI	6	INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE		
	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		Ec 3 : S'appuyer sur ses connaissances et les concepts théoriques pour analyser l'activité			3	3	Ec 3 : S'appuyer sur ses connaissances et les concepts théoriques pour analyser l'activité et l'adapter		6			6	Total UE3 Ec3	0	6	3	9	CCI	4	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		Ec 4 : S'auto-évaluer pour améliorer sa pratique		18		18	Ec 4 : S'auto-évaluer pour améliorer sa pratique et s'autoréguler suivi individuel de stage (2h pour CAPPEI + 2h pour M1**)		2			6	Total UE3 Ec4	0	20	4	24	CCI	2	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
			* les choix dépendent des options du CAPPEI ouvertes dans l'académie et de l'adéquation entre les deux semestres	CM	TD	TP	Total	CM	TD	TP	Total	Total M1	27	143	24	194	Total ECTS	60				
			** les enseignements en bleu sont ceux spécifiques au master										CM	TD	TP	Total						

5. modalités de contrôle des connaissances

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Les compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus. Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none">❖ Ne possède pas les rudiments des compétences visées❖ N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre❖ Les savoir-être sont inadéquats❖ Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence En cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées, mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments, mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● **Règles de progression en Master MEEF**

❖ **Modalités de validation**

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient **au moins un niveau 2 sur chaque compétence** évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins **un niveau 2 sur chaque compétence** composant l'ensemble des 2 années de Master.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage.**

❖ **Mention**

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « Maîtrise suffisante » ;
- Mention « Bonne maîtrise » ;
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ **Modalités relatives au redoublement**

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

À l'issue de chaque année de Master, un jury du parcours délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. À défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis, sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Assiduité**

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

Organisation des évaluations en Master 1 EBEP

Compétences	Type d'évaluation	Contenu évalué	Modalités	Période de l'année
AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	TC	Les besoins éducatifs particuliers, l'éducation inclusive, le handicap, compensation et accessibilité	Une évaluation écrite sur table (2 h)	février
	TC	Comparaison internationale des EBEP en Europe	Une évaluation écrite sur table (1 h)	mai
COOPERER	TC	Personne ressource - partenariat - relation école famille	Dossier écrit (en lien ou non avec le dossier de l'épreuve 3) sur le rôle de personne-ressource	mars
IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	TC	Connaissances des troubles, psychologie des apprentissages et psychologie du développement	Une évaluation écrite sur table (2 h)	mai
ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT	TC	Didactique français et mathématiques, obstacles, différenciation, adaptations, remédiations et accessibilisation	Une évaluation écrite commune (avec une partie « français » et une partie « mathématiques »)	mai
	TC	Outils numériques intégrés aux pratiques d'enseignement	Un dossier écrit (séquence d'apprentissage s'appuyant sur les outils numériques)	mai
MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	TC	Problématisation d'une question de recherche	Point d'étape sur l'avancée du pré-mémoire (lectures, question de départ, problématique, hypothèse, protocole envisagé)	janvier
INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE	TC	Pré-mémoire	Ecrit du pré-mémoire	juin
ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	TS	Dossier de l'épreuve 2	Grille synthétique comme point d'étape du dossier	mars
	TC	Observation d'un dispositif ou d'une structure au sein de l'école inclusive	Dossier écrit d'observation, de description et d'analyse	Janvier
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	TC	Analyse réflexive sur sa pratique	Rédaction d'un portfolio (en lien avec les visites)	juin
	TS	Visite de classe	Compte-rendus de visite (partie analyse de la pratique)	novembre - janvier - mars - mai

Calendrier

Journées spécifiques de formation (hors heures CAPPEI)

S1 :

- mercredi 2 octobre après-midi (13h-16h) : Initiation à la recherche
- mercredi 11 décembre après-midi (13h-15h) : Initiation à la recherche

S2 :

- mercredi 12 février après-midi (13h-15h) : Initiation à la recherche
- mercredi 16 avril après-midi (13h-15h) : Initiation à la recherche

Échéancier des conseils, jury, seconde chance et rendu pré-mémoire

- **1^{er} conseil de master** : vendredi 14 mars 2025

Date de rendu du pré-mémoire : lundi 9 juin 2025

- **2^{ème} conseil de master** : lundi 16 juin 2025

- **Epreuves de seconde chance** : les épreuves auront lieu du jeudi 19 juin au vendredi 27 juin 2025

- **Jury de master** : vendredi 4 juillet 2025

Master 2

Offre de formation

Niveau :	MASTER 2				
Domaine :	Sciences humaines et sociales				
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)				
Parcours :	Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)				
		Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Total
Volume horaire :	M2	11h	87h	4h	102h
<input checked="" type="checkbox"/> Français					

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Denis TAVANT 03.80.67.09.49 denis.tavant01@u-bourgogne.fr	INSPE Service formation Secrétariat MEEF PIF ☎ 03.80.39.35.93 secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

1. Présentation générale et Objectifs de formation

Le parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP) de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) vise à assurer une formation académique consistante en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1^{er} et 2nd degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'un accompagnement particulier, à savoir d'aménagements pédagogiques et didactiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à

une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La deuxième année du master contribue à la maîtrise affirmée et réfléchie d'une culture professionnelle et d'une culture scientifique dont les bases ont été construites lors de la première année et qui seront mobilisées dans l'écriture d'un mémoire de recherche constituant le point d'orgue de cette année de formation.

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- la construction d'une solide culture professionnelle à travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- la construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- la capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion, compensation, accessibilité) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- la connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- la capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- la capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- la capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur de personne-ressource dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- la capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- la capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, de handicap, d'accessibilité, d'inclusion, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

2. Débouchés du diplôme

Pour les personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- d'intervenir dans les formations initiales et spécialisées proposées au sein de l'INSPE ;
- de participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'INSPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (EAFC) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACODEGE, CREAL...) ;

- de prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- de postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;
- d'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, Psy-DREPI...).

3. Accès au master

Le master MEEF EBEP s'adresse exclusivement à un public de formation continue et continuée justifiant, de préférence, d'une expérience professionnelle auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

➤ **Accès en 2^{ème} année :**

- **De plein droit** pour tout titulaire du M1 MEEF EBEP
- **Sur dossier**
 - pour les **enseignants** titulaires d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS), justifiant d'une expérience significative auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et titulaires d'une maîtrise ou Master 1 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés) et titulaires d'un bac+4 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation et non titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS)
 - **pour les professionnels non enseignants exerçant dans les champs éducatif, sanitaire, médico-éducatif ou médico-social, titulaires d'un bac+4** en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation
- **Par validation des acquis** pour tout autre public titulaire d'un bac+4 reconnu (Master 1 Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés)

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE de Bourgogne : scolarite.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr.

4. Organisation et descriptif des études

Ce master MEEF est organisé selon une architecture d'approche par compétences. Sur chacune des deux années du master, il propose trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées au métier de l'enseignant spécialisé :

4. Bloc A « L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive »
5. Bloc B « L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées »
6. Bloc C « L'enseignant est acteur de son développement professionnel »

Dans chacune des deux années de ce master, la formation est déclinée en huit compétences qui s'appuient sur le « référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé » (Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021, annexe I) :

- Agir dans un contexte d'éducation inclusive
- Coopérer
- Identifier et analyser les besoins des élèves pour concevoir des apprentissages adaptés
- Adapter les situations d'apprentissage et d'enseignement
- Mobiliser des savoirs de recherche pour analyser le contexte d'enseignement
- Intégrer une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
- Analyser les pratiques professionnelles
- Analyser sa pratique professionnelle

La deuxième année de ce master EBEP a un volume horaire de 102 heures réparti sur l'ensemble des 8 compétences.

L'organisation pédagogique de ce M2 tient compte de la spécificité du public cible constitué par des enseignants déjà titulaires exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Ainsi, les enseignements sont organisés sur l'ensemble de l'année comme suit :

- certains mercredis et samedis en journées complètes ;
- 2 jours pendant les congés de la Toussaint et d'hiver.

Un mémoire scientifique à caractère professionnel devra être produit à la fin de la deuxième année de master. La construction de ce mémoire débute en M1 avec la production d'un pré-mémoire qui permettra de poser le cadre théorique et la problématique et de commencer à envisager les éléments constitutifs d'un protocole de recherche. Centré sur une problématique professionnelle, le mémoire sera finalisé en M2 avec la mise en œuvre d'un protocole sur le terrain, complétée par l'analyse et l'interprétation des résultats.

□ **Tableau de répartition des enseignements : Master 2**

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	UE	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M1	Compétences			
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total	
BLOC A L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	UE1	Ec 1 : Questionner les concepts de handicap et de besoins éducatifs particuliers pour sensibiliser et diffuser	4	4		8	Ec 1 : Mobiliser ses ressources pour accompagner les enseignants dans l'accessibilité des apprentissages	3	2		5	Total UE1 Ec1	7	6	0	13	CCI	8	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE
	COOPERER		Ec 2 : Comprendre et tenir compte des différences entre les acteurs de l'école inclusive dans un souci de collaboration			2	2	Ec 2 : Co-agir dans un contexte de pluridisciplinarité en tant que personne ressource		4		4	Total UE1 Ec2	0	6	0	6	CCI	8	COOPERER
BLOC B L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	UE2	Ec1 : Identifier et analyser les besoins cognitifs et affectifs des élèves		3		3	Ec 1 : Adapter les situations d'apprentissages pour répondre aux besoins cognitifs et affectifs des élèves		6		6	Total UE2 Ec1	0	9	0	9	CCI	6	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES
	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT		Ec2 : Concevoir des pratiques d'enseignement adaptées prenant en compte les caractéristiques collective et individuelle d'un groupe d'élèves			2	2	Ec 2 : Mettre en œuvre des situations d'apprentissage fondées sur un principe d'accessibilité pédagogique et didactique	4	8		12	Total UE2 Ec2	4	10	0	14	CCI	6	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT
BLOC C L'enseignant est acteur de son développement professionnel	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	UE3	Ec 1 : Construire un cadre théorique		4		6	Ec 1 : Problématiser une question de recherche		5		7	Total UE3 Ec1	0	9	4	13	CCI	14	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT
			Suivi individuel du mémoire			2	6	Suivi individuel du mémoire			2	7	Total UE3 Ec1	0	9	4	13	CCI	14	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT
	INTEGRER UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE		Ec 2 : Concevoir et mettre en oeuvre un protocole de recherche		6		6	Ec 2 : Interpréter les résultats d'une recherche		11		11	Total UE3 Ec2	0	17	0	17	CCI	4	INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE
	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		Ec 3 : S'approprier les principes de l'observation et de l'évaluation d'une tâche		6		6	Ec 3 : Analyser des situations d'enseignement-apprentissage à partir de scénarios définis		4		4	Total UE3 Ec3	0	10	0	10	CCI	10	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Ec 4 : Construire des pratiques d'écoute, de questionnement et d'observation		4		4	Ec 4 : Décrire et expliciter l'action pour analyser et faire évoluer sa pratique		16		16	Total UE3 Ec4	0	20	0	20	CCI	4	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
				CM	TD	TP	Total		CM	TD	TP	Total	Total M1	11	87	4	102	Total ECTS	60	
													CM	TD	TP	Total				

5. Modalités de contrôle des connaissances

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Les compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ne possède pas les rudiments des compétences visées ❖ N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ❖ Les savoir-être sont inadéquats ❖ Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence En cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées, mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments, mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● **Règles de progression en Master MEEF**

❖ **Modalités de validation**

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient **au moins un niveau 2 sur chaque compétence** évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins **un niveau 2 sur chaque compétence** composant l'ensemble des 2 années de Master.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage.**

❖ **Mention**

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « Maîtrise suffisante » ;
- Mention « Bonne maîtrise » ;
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ **Modalités relatives au redoublement**

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

À l'issue de chaque année de Master, un jury du parcours délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. À défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis, sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Assiduité**

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

Organisation des évaluations en Master 2

Compétences	Type d'évaluation	Contenu évalué	Modalités	Période de l'année
AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	TC	Les besoins éducatifs particuliers, l'éducation inclusive, le handicap, la norme, l'accessibilité, l'altérité	Dossier écrit sur les BEP, l'éducation inclusive, l'accessibilité, les capacités, la norme et le handicap, l'altérité	janvier
	TC	Comparaison internationale des EBEP (Europe et hors Europe)	Dossier écrit présentant une comparaison et une analyse des EBEP dans le monde	juin
COOPERER	TC	Personne ressource - pluridisciplinarité	Dossier écrit sur le rôle de personne-ressource au sein d'une équipe pluridisciplinaire / projet pluridisciplinaire	juin
IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	TC	Psychologie des apprentissages et psychologie du développement	Dossier écrit sur la mise en place d'une situation d'apprentissage avec des adaptations pour faciliter l'accessibilité des apprentissages en tenant compte des caractéristiques psychologiques de l'enfant (ou de l'adolescent)	juin
ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT	TC	Accessibilité pédagogique et didactique, adaptations, remédiation, différenciation		
MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	TS	Problématisation	Point d'étape sur l'avancée du mémoire (lectures, question de départ, problématique, hypothèse, protocole envisagé)	Janvier
	TC	Mémoire	Evaluation de l'écrit du mémoire + soutenance orale	Juin ou septembre
INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE	TC	Appui sur le contenu du mémoire pour construire sa présentation	Evaluation orale de présentation du mémoire (préparation à la soutenance)	Avril et mai
ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	TC	Analyser des pratiques	Activités pédagogiques à analyser (pédagogie active, analyse de tâches, évaluation)	janvier
	TC	Observation d'un dispositif ou d'une structure au sein de l'école inclusive	Dossier écrit d'observation, de description et d'analyse	janvier
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	TS	Analyse réflexive sur sa pratique	Dossier à rendre (Portfolio)	juin
	TC	Analyse réflexive sur sa pratique	Mise en situation d'une analyse de pratique	mai

Calendrier

DATES		CONTENUS		INTERVENANT.E.S	HORAIRES
Journée 1	mercredi 16 octobre 2024	Matin	Présentation évaluations et recherche mémoire (attendus, cahier des charges, mise en projet, question de départ)	Denis Tavant	8 h – 10 h
		Matin	Recherche mémoire : méthodologie et accompagnement 1/6	Pierre Lecefel	10 h – 12 h
		Après-midi	Recherche documentaire et connaissances du référencement d'un document scientifique	Delphine Valence	13 h – 14 h
		Après-midi	Approche historique et anthropologique du handicap 1/2	Denis Tavant	14 h – 16 h
Semaine 1	lundi 21 octobre 2024	Matin	Recherche mémoire : méthodologie et accompagnement 2/6	Pierre Lecefel	9 h – 12 h
		Après-midi	Approche historique et anthropologique du handicap 2/2	Denis Tavant	13 h – 15 h
		Après-midi	L'enfance et l'adolescence à l'épreuve de la norme et de l'accessibilité 1/2	Pierre Ancet	15 h – 17 h
	mardi 22 octobre 2024	Matin	Analyse de pratiques 1/7	Pierre Lecefel	8 h – 10 h
		Matin	L'enfance et l'adolescence à l'épreuve de la norme et de l'accessibilité 2/2	Pierre Ancet	10 h – 12 h
		Après-midi	Psychologie des apprentissages : la mémoire	José Favrel	13 h – 16 h
Journée 2	samedi 16 novembre 2024	Matin	Recherche mémoire : Problématiser	Denis Tavant	8 h – 10 h
		Matin	Les EBEP : regards différenciés autour des tensions et des apports	Denis Tavant	10 h – 12 h
		Après-midi	Scénarios pédagogie active	Nolwenn Guedin	13 h – 16 h
Journée 3		Matin	Analyse de tâches en situation	Nolwenn Guedin	9 h – 12 h

	mercredi 11 décembre 2024	Après-midi	Psychologie du développement : les compétences psychosociales	Séverine Millotte	13 h – 16 h
		Après-midi	Connaissances du référencement d'un document scientifique	Delphine Valence	16 h – 17 h
Journée 4	mercredi 8 janvier 2025	Matin	Recherche mémoire : méthodologie et accompagnement 3/6	Pierre Lecefel	8 h – 10 h
		Matin	Analyse de pratiques 2/7	Pierre Lecefel	10 h – 12 h
		Après-midi	Séminaire articles de recherche	Nolwenn Guedin	13 h – 16 h
Journée 5	samedi 25 janvier 2025	Matin	Recherche mémoire : méthodologie et accompagnement 3/4	Pierre Lecefel	9 h – 10 h
		Matin	Analyse de pratiques 3/7	Pierre Lecefel	10 h – 12 h
		Après-midi	Les différentes formes d'évaluation	Nolwenn Guedin	13 h – 17 h
Semaine 2	lundi 3 mars 2025	Matin	Dynamique de groupes et gestion de conflits 1/2	Denis Tavant	8 h – 10 h
		Matin	Dynamique de groupes et gestion de conflits 2/2	Denis Tavant	10 h – 12 h
		Après-midi	Enseignement explicite, accessibilité et apprentissage	Denis Tavant	13 h – 16 h
	mardi 4 mars 2025	Matin	Relations pluridisciplinaires : personne-ressource et partenaires	Denis Tavant	8 h – 10 h
		Matin	Pratique de l'entretien dans le cadre de la coéducation et de la coopération	Denis Tavant	10 h – 12 h
		Après-midi	Approche comparative internationale des élèves à besoins éducatifs particuliers	Denis Tavant	13 h – 16 h
Journée 6	samedi 15 mars 2025	Matin	Analyse de pratiques – Entretien d'explicitation 4/7	Pierre Lecefel	8 h – 12 h
		Après-midi	Analyse de pratiques – Entretien d'explicitation 4/7	Pierre Lecefel	13 h – 16 h
Journée 7	mercredi 19 mars 2025	Matin	Relations pluridisciplinaires : gestion de la différence en milieu scolaire	Nolwenn Guedin	8 h – 10 h
		Matin	Recherche mémoire : analyses statistiques	Nolwenn Guedin	10 h – 12 h
		Après-midi	Analyse de pratiques 5/7	Pierre Lecefel	13 h – 16 h

Journée 8	samedi 5 avril 2025	Matin	Psychologie des apprentissages : l'attention	Erika Godde	9 h – 12 h
		Après-midi	Stratégies métacognitives	Nolwenn Guedin	13 h – 17 h
Journée 9	mercredi 16 avril 2025	Matin	Analyse de pratiques 6/7	Pierre Lecefel	8 h – 10 h
		Matin	Recherche mémoire (évaluation 1 ^{ère} partie) 5/6	Pierre Lecefel	10 h – 12 h
		Après-midi	Communication de la recherche : le poster	Nolwenn Guedin	13 h – 16 h
Journée 10	Mercredi 14 mai 2025	Matin	Analyse de pratiques 7/7 (évaluation)	Pierre Lecefel	8 h – 10 h
		Matin	Recherche mémoire (évaluation 2 ^{ème} partie) 6/6	Pierre Lecefel	10 h – 12 h
		Après-midi	Relations enseignant-élèves et compétences psychosociales	Denis Tavant	13 h – 16 h

Échéancier des conseils, jury, seconde chance et rendu mémoire et soutenance

- **Date de rendu du mémoire** : mercredi 4 juin 2025 ou mercredi 3 septembre 2025
- **Date des soutenances de mémoire** : mercredi 18 juin 2025 ou mercredi 17 septembre 2025

- **1^{er} conseil de master** : vendredi 14 mars 2025

Date de rendu du pré-mémoire : lundi 9 juin 2025

- **2^{ème} conseil de master** : lundi 16 juin 2025

- **Epreuves de seconde chance** : les épreuves auront lieu du jeudi 19 juin au vendredi 27 juin 2025

- **Jury de master** : vendredi 4 juillet 2025